

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025 - A 18 H 30

Le 11 septembre 2025 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Madgid BORDJI (arrivé à 18 h 40), Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Denis ROUTIER, David BLONDIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI (arrivé à 18 h 40)

Absente : Hélène LARBI,

Pouvoirs :

- * Denis ROUTIER donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX,
- * David BLONDIN donne pouvoir à Romain HÉMART,

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Cindy BARBÉ.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 est soumis au vote de l'assemblée. Madame BERQUER signale qu'il n'a pas été noté « qu'elle avait confiance dans le RPI et que l'enseignement de Beauchamps était de qualité ».
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Fixation du nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de Mme Annie BERQUER de son poste d'adjointe et élection éventuelle,
2. Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine de la Mairie de Beauchamps concernant les modes de paiements autorisés et l'ouverture d'un compte de dépôt de fond au Trésor,
3. Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP),
4. Renouvellement du Contrat CUI de l'agent des espaces verts ou création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique,
5. Location du logement 2 rue de la Mairie,
6. Informations et questions diverses.

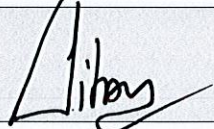
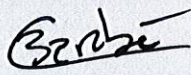
1. Fixation du nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de Mme Annie BERQUER de son poste d'adjointe et élection éventuelle

Madame BERQUER prend la parole et informe qu'elle souhaite démissionner de son poste d'adjointe « pour des changements dans ma vie personnelle et ne souhaite pas prendre d'indemnités pour un travail que je ne peux accomplir ». Dans son courrier daté du 13 juin 2025, elle souhaite mettre fin à ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la lettre de démission de Madame Annie BERQUER de son poste de 3^e adjointe datée du 13 juin 2025,

Vu l'acceptation de cette démission par Monsieur le Sous-Préfet en date du 26 août 2025,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

Considérant que le poste de 3^e adjoint est devenu vacant,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer ce poste et de réduire le nombre d'adjoints au maire à 3, contre 4 précédemment, l'échéance des prochaines élections municipales étant proche.

Dans cette hypothèse, Monsieur le Maire expose qu'une fois la suppression du poste actée, l'ordre du tableau s'en trouvera automatiquement affecté, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire ; Madame Brigitte VIOLET, 4^{ème} adjointe serait promue au rang de 3^{ème} adjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité des membres présents.

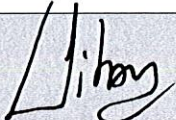
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-037.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau tableau du Conseil Municipal (voir ci-dessous)

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	VITAUX Jean-Charles	02/08/1990	26/05/2020	298
Premier adjoint	M.	ROUTIER Denis	03/12/1961	26/05/2020	308
Deuxième adjointe	Mme	BOINET Odile	10/02/1962	26/05/2020	306
Troisième adjointe	Mme	VIOLET Brigitte	22/05/1960	26/05/2020	240
Conseiller	M.	VACOSSAINT Richard	27/03/1978	15/03/2020	316
Conseiller	M.	BLONDIN David	11/09/1979	15/03/2020	307
Conseillère	Mme	BERQUER Annie	25/06/1974	26/05/2020	305
Conseillère	Mme	BARBE Cindy	26/07/1982	15/03/2020	288
Conseiller	M.	HEMART Romain	20/09/1982	15/03/2020	286
Conseillère	Mme	RENIER Valérie	07/04/1981	15/03/2020	283
Conseillère	Mme	LARBI Hélène	15/04/1981	15/03/2020	280
Conseiller	M.	BOIVIN Germain	23/12/1956	15/03/2020	279
Conseiller	M.	MAILLARD Jérôme	18/06/1961	15/03/2020	274
Conseiller	M.	BORDJI Madgid	25/07/1969	15/03/2020	271
Conseillère	Mme	DUMONT Nathalie	02/02/1967	15/03/2020	269

Monsieur le Maire remercie Madame BERQUER pour les actions menées durant l'exercice de son mandat.

Les délégations de Madame BERQUER seront dispatchées entre les adjoints.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

2. Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine de la Mairie de Beauchamps concernant les modes de paiements autorisés et l'ouverture d'un compte de dépôt de fond au Trésor,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter d'ajouter les articles suivants à l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine municipale :

- * article 8 : les modes de paiement suivants sont acceptés par la régie : numéraire, chèques et virement,
- * article 9 : La régie dispose d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-038.

3. Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Le projet de délibération du RIFSEEP ayant obtenu un avis défavorable à l'unanimité des collèges lors du Comité Social Territorial (CST). Ce dossier sera représenté à l'identique lors du prochain CST du CDG fixé le 07 octobre 2025 et remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

4. Renouvellement du Contrat CUI de l'agent des espaces verts ou création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique,

Considérant que la personne en poste ne peut pas prétendre à un renouvellement de contrat CUI,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 02 octobre 2025.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 02 octobre 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle suffisante.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade de recrutement.

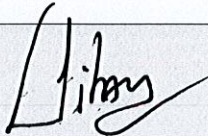
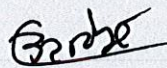
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-039.

5. Location du logement 2 rue de la Mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De réaliser les diagnostics immobiliers,
- De louer le logement communal sis au 2 rue de la Mairie 80770 Beauchamps, dès que possible,
- Que le montant du loyer mensuel est fixé à 580 €,
- Que le loyer sera ensuite revalorisé en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le premier indice de référence sera le dernier connu à la signature du bail,
- Une caution d'un montant de la valeur d'un loyer sera demandée au locataire, lors de la prise de possession du logement,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

- Qu'un état des lieux sera dressé par la commune,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes pièces s'y rattachant.

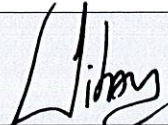
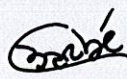
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2025-040.

6. Informations et questions diverses

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

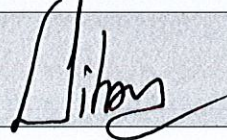
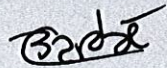
- Avoir procédé au recrutement d'une personne en contrat CDD, à compter du 1^{er} septembre 2025. Cette personne occupe :
 - un poste d'Adjoint technique à raison de 14/35^e pour effectuer des travaux d'entretien des divers locaux communaux (durée du contrat 3 ans)
 - et un poste d'Adjoint d'animation à raison de 8.5/35^e pour effectuer la surveillance dans le bus et aider à la restauration scolaire (durée du contrat 1 an),
- Que la réhabilitation de la salle de bain (remplacement de la baignoire par une douche, remise à neuf alimentation d'eau, placo...) du logement situé 2 rue de la Mairie a été effectuée. Le coût de l'opération est de 3 686,10 € TTC. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à visiter le logement lorsque celui-ci sera libéré,
- Que les travaux de réfection de la Rue de l'Eglise, d'une partie de la Rue de Mantes et de l'impasse desservant l'église en enrobés ont été effectués par l'entreprise STPA du 18 au 25 juillet 2025. Le montant HT des travaux s'élève à 67 892,89 €. Il est précisé que ce sont les agents du service technique communal qui ont balayé les trottoirs, l'entreprise ne l'ayant pas fait,
- Que, suite à la création du RPI et afin d'être en règle au niveau des transports de la Région Hauts-de-France, deux points d'arrêt de cars ont été aménagés aux écoles. Un dossier de demande de subvention est en cours,
- Que le rond-point RD 2/RD 1015 a été réfectionné par la société DECAENS SIGNALISATION d'Abbeville pour un montant TTC de 2 297,46 € en résine et billes de verre. Des plots de route en verre ont également été installés,
- Avoir reçu un devis d'un montant de 616.32 € pour la fourniture et l'installation d'un carillon sonnette filaire pour l'école du Parc. Vu le montant des travaux, le Conseil Municipal décide d'installer une sonnette sans fil,
- Avoir obtenu **les résultat de l'enregistrement de la vitesse des véhicules sur la RD 1015**. La pose de 3 compteurs en agglomération a été réalisée du 18 au 24 juin 2025. De cette étude, il ressort que la circulation sur la RD 1015 est de l'ordre de 7 000 véhicules/jour. La vitesse enregistrée dans le centre bourg est de 52 km/h en moyenne, face au vétérinaire, elle est de 60 km/h et à la sortie de Beauchamps vers Gamaches, la vitesse est de 62.6 km/h. Il est noté que ce sont surtout les poids lourds qui sont en excès de vitesse à cet endroit. Monsieur le Maire rappelle que cette étude a été effectuée avant la prise de décision éventuelle d'installation de "feux récompenses". Madame BERQUER précise que ces feux sont pratiques pour casser la vitesse. Elle ajoute que ce système pourrait être notamment utile au niveau de l'arrêt de car du Domaine du Lac pour protéger les élèves empruntant le bus scolaire. Madame VIOLET précise qu'il faut aussi être vigilant quant au lieu d'installation car le freinage des camions par exemple est bruyant pour les riverains. Monsieur le Maire interroge les conseillers et demande si l'on considère que les vitesses enregistrées ne sont pas si excessives et on abandonne le projet ? ou si l'on poursuit l'étude d'installation des feux récompenses ? Il est décidé de poursuivre l'étude de faisabilité d'installer 2 feux récompenses, un de Bouvaincourt vers Beauchamps et un autre de Beauchamps vers Gamaches. Monsieur le Maire prendra contact avec la direction des routes afin d'étudier l'emplacement des feux éventuels et sollicitera un chiffrage auprès de Territoire d'énergie Somme,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX,		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
-----------------------------------	---	-------------------------------	---

- L'opération de dé pigeonnage a été effectuée les 9 et 10 août 2025 pour un montant de 3 600 € TTC. Madame DUMONT signale qu'il y a encore des pigeons. Monsieur le Maire précise qu'il a pris attache avec les administrés concernés par l'invasion de pigeons. Il les a invités à procéder à des aménagements sur leur toiture afin d'éviter qu'ils ne se posent dessus. L'étude a permis aussi d'apprendre que les pigeons sont présents dans une grange Chemin de la Vallée et sur l'ancien laboratoire de l'ancienne sucrerie. Il semble que la nuit, les pigeons partent dormir ailleurs.
- Que l'entreprise mandatée par le SIEA pour les travaux de peinture routière rue d'Incheville devrait bientôt intervenir.
- La rentrée des classes s'est bien passée. Les effectifs sont les suivants :
 - Classe maternelle : TPS : 4 - PS : 7 - MS : 10
 - Classe GS/CP : GS : 5 - CP 7 (dont 3 de Bouvaincourt)
 - Classe CM : CM1 : 11 (dont 5 de Bouvaincourt) et CM2 : 9 (dont 1 de Bouvaincourt)

Soit au total 53 élèves.

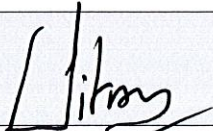
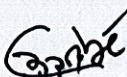
- Qu'il a pris attache auprès de la commune de Bouvaincourt sur Bresle qui n'a pas, à ce jour, délibéré quant à la prise en charge des repas des familles en difficultés financières pour l'achat de tickets de cantine à Beauchamps.
- Que les Beauchampoises, qui vont rechercher leur enfant à Bouvaincourt le midi se plaignent d'une sortie tardive des cours.
- Que la directrice de l'école de Beauchamps demande qu'une information soit portée aux parents des enfants empruntant le bus de la garderie de Beauchamps jusqu'à l'école du Parc.
- Que les familles, domiciliées en Seine-Maritime dont les enfants prennent le bus de Beauchamps via Bouvaincourt, se voient facturer des frais de transport à hauteur de 90 € pour l'année scolaire (70 € pour le transport et 20 € de majoration car demande effectuée hors délais)
- Que l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Somme l'a sollicité pour un rendez-vous. De cet échange ressort la volonté de réfléchir et d'anticiper la création d'un regroupement pédagogie concentré (RPC) entre différentes communes. L'idée serait de diviser les communes par pôles de compétences. Par exemple, les élèves seraient scolarisés dans une commune X, feraient du sport dans la commune Y... Les communes concentreraient alors un pôle d'activités. Cela sous-entend beaucoup de transports et que certaines communes acceptent de perdre leurs écoles au profit d'une autre.
- Que la vente du terrain Rue du Saut du Loup a été effectuée. Prix de vente 324 €- (facture notariée 13,08 € soit gain de 310,92 €),
- Que la gestionnaire de la bibliothèque de Beauchamps organise suivant l'opération Biblis en folie, une présentation des nouvelles ressources numériques le samedi 4 octobre de 10 h à 12 h. La population sera avertie,
- Qu'une réunion d'information sur les ateliers numériques des seniors sera présentée par Synapse 3i à la bibliothèque de Beauchamps le jeudi 25 septembre à 14 h. Cette formation est ouverte aux personnes de 60 ans et plus, de tous niveaux, qui souhaitent se former au numérique et approfondir leurs compétences dans une démarche innovante et intergénérationnelle. Le montant de la participation est de 1 € par participant. Il est fortement conseillé de réserver une place auprès de la bibliothèque, les places étant limitées.
- Que l'opérateur de pompes funèbres local fera prochainement valoir ses droits à la retraite. Monsieur le Maire a été contacté par un potentiel repreneur qui souhaite agrandir le funérarium et propose d'acquérir les 2/3 du bâtiment de la placette des Moulins. Une discussion s'installe. Le Conseil Municipal souhaitait à la base mettre en place un lieu de vie. La proposition n'est pas retenue. Monsieur le Maire informe qu'il va proposer le terrain restant à vendre à la sortie de Beauchamps près de la piste moto.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---

○ Questions diverses

- Monsieur BORDJI informe que la propriétaire de l'habitation du 21 Domaine du Lac se plaint des bordures en bois du massif qui seraient trop proches de son entrée.
- Madame VIOLET propose de mettre en place un système de récompense pour les jeunes stagiaires ayant donné satisfaction durant leur stage scolaire.
- Madame BERQUER :
 - Informe avoir remis les clés de la Mairie à la secrétaire générale le 5 septembre 2025.
 - Signale que le trottoir Rue du Saut du Loup situé le long de l'ancienne usine APB est impraticable faute de taille des haies.
- Monsieur BOIVIN demande pourquoi un compteur est installé sur le trottoir face au 30 A Route de Bouvaincourt. Réponse : le compteur est situé sur un terrain privé qui n'est pour le moment pas clôturé.
- Madame BOINET demande :
 - Si le Conseil Municipal accepte de reconduire l'opération brioches ? La réponse est oui. Madame VIOLET ajoute qu'il faut faire une réunion spécifique pour l'organisation de la distribution. Il est décidé d'acheter 200 brioches comme pour les années précédentes. La distribution aura lieu les vendredi après-midi et samedi la journée. Un appel aux bénévoles sera effectué sur facebook,
 - Si les personnes propriétaires des résidences secondaires peuvent être invitées au repas des aînés. Monsieur le Maire répond que si la personne a plus de 65 ans et qu'elle a sa résidence à Beauchamps, rien ne s'oppose à cette invitation,
 - Que la commissions « Environnement – Embellissement du village – cimetière » se réunisse en vue de la préparation de la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries,
 - Comment procède-t-on pour les jouets de Noël suite à la création du RPI ? Monsieur le Maire répond que tous les enfants suivant leur scolarité à Beauchamps (y compris les élèves provenant de Bouvaincourt scolarisés à Beauchamps) doivent recevoir un cadeau sans distinction. Il se rapprochera de son homologue de Bouvaincourt afin de s'assurer qu'il en sera de même pour les élèves de Beauchamps, scolarisés à Bouvaincourt.
 - Si le Conseil Municipal maintient le repas de Noël offert aux enfants scolarisés à Beauchamps. La réponse est oui. La date retenue est le jeudi 18 décembre 2025. Madame BERQUER signale qu'il faudra du monde pour encadrer et servir les enfants. Elle suggère de décaler les heures de travail du personnel pour qu'ils aident.
- Monsieur VACOSSAINT signale qu'un cambriolage a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi sur la commune.

La séance est levée à 20 h 33.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Cindy BARBÉ	
----------------------------------	---	-------------------------------	---